



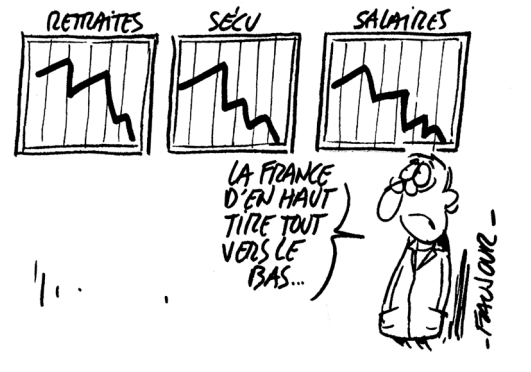
Profession de foi

Election 2011 au Conseil d'Administration du
Comité d'Action et d'Entraide Sociale du CNRS

Agir pour le progrès social

Vous êtes appelés à élire vos représentants au Conseil d'Administration du Comité d'Action et d'Entraide Sociales du CNRS. Les administrateurs seront élus pour un mandat de quatre ans.

Le CAES du CNRS est une association loi de 1901. Créée en 1957 à l'initiative des organisations syndicales, il tient le rôle d'un comité d'entreprise pour les activités sociales en faveur des agents CNRS, titulaires, précaires, les retraités, ainsi que leur famille.



Les actions prioritaires des élus (es) du SNTRS-CGT

Subvention du CNRS

Agir pour obtenir un budget global du CAES égal à 1% de la masse salariale des personnels permanents et non permanents du CNRS

Participation sociale

Améliorer le subventionnement des familles, en tenant compte du quotient familial, pour tous les séjours vacances, les colonies, les centres de loisirs, les activités régionales et locales.

Solidarité

Aider les familles confrontées à des situations difficiles en renforçant les aides spécifiques.
Développer la solidarité vacances CAES aux séjours enfants.

Handicap

Accueillir dans les meilleures conditions de confort et d'aide, les personnes handicapées et leurs familles.

Enfance

Augmenter les capacités d'accueil des jeunes enfants dans les centres de loisirs éducatifs à proximité du lieu de travail ou du domicile.

Vacances

Agir pour le droit aux vacances de qualité pour tous les personnels titulaires, précaires, les retraités, ainsi que leur famille.

Action sociale de proximité

Doter les régions de moyens humains et financiers qui leurs permettent de développer une action sociale de proximité dans les structures régionales et locales.

Communication

Faire connaître le CAES à tous les personnels du CNRS en développant les nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Bilan du mandat 2007/2011

Les élus SNTRS-CGT ont agi pour :

- La signature d'un accord de gestion du CAES avec l'ensemble des organisations syndicales.
- Le maintien du niveau de subventionnement basé sur les tarifs dégressifs.
- La défense des intérêts des agents CNRS et des personnels travaillant pour l'association durant la difficile renégociation de la convention CNRS-CAES.
- La mise en place de conventions supplémentaires d'accueil des enfants en centre de loisirs.

Patrimoine du CAES :

- La phase de réalisation de la rénovation de la Villa Clythia à Fréjus, la mise en œuvre de la rénovation du village de vacances d'Oléron, la poursuite de l'amélioration des maisons des Vosges et des Plantiers, la réfection des toitures du Centre Paul Langevin à Aussois.

Construire le CAES de demain

Les organisations syndicales devront définir les objectifs sociaux prioritaires dans les secteurs de l'enfance, de la solidarité, des vacances, des régions et structures locales. Cette réflexion collective, construite avec vous, devrait permettre d'élaborer un document rassemblant les orientations du CAES et définir les conditions de sa mise en œuvre, dans un cadre unitaire.

Le CNRS a versé au CAES un budget d'activités diverses de 5,86M€ en 2010. Sa gestion et sa redistribution doivent être caractérisées par une politique sociale en faveur de tous les agents titulaires, précaires et retraités du CNRS, du CEE et du CAES, en priorité pour les plus défavorisés, selon le principe de solidarité.

Améliorer la politique sociale du CNRS

Le CAES ne représente que 20% de l'action sociale du CNRS. Le CNRS doit permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail, or celles-ci se dégradent depuis des années.

Le SNTRS-CGT revendique pour tous les personnels titulaires et précaires :

- Le droit au logement à des tarifs sociaux facilitant l'accueil des nouveaux entrants et pour tous les personnels CNRS demandeurs. Le budget du CNRS, pour agrandir et renouveler son parc locatif, doit être porté au moins à 1% de la masse salariale.
- Le droit d'accès aux crèches par l'accroissement de la réservation de lits.
- L'augmentation des capacités d'accueil du jeune enfant dans les centres de loisirs éducatifs.
- L'accès à la restauration sociale pour tous.

Défendre le CNRS et son unicité, c'est défendre le CAES du CNRS

Pour une politique sociale solidaire

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT